

Casablanca/ service de propreté

Casa Prestations remplacera Sita El Beida ?

● **Le Conseil de la ville de la métropole devrait se réunir ce vendredi en session extraordinaire pour étudier la proposition de son bureau relative à la résiliation du contrat le liant à Sita El Beida.**

Le glas sonne-t-il pour Sita El Beida ? Le bureau du conseil communal de Casablanca vient en effet de prendre une décision plutôt radicale vis-à-vis de la filiale du groupe Suez. Ce conseil, qui a tenu lundi dernier une réunion, a décidé de rompre le contrat liant la ville de Casablanca à l'entreprise chargée de la collecte des déchets. Cette décision sera soumise à la validation du conseil de la commune qui devrait tenir une session extraordinaire ce vendredi. «*Nous avons opté pour cette solution après plusieurs mises en demeure adressées à cette entreprise depuis 2015*», souligne Abdessamad Haiker vice-maire de Casablanca. Le Conseil de la ville reproche à Sita El Beida la grande détérioration des services de propreté, entre autres, alors même que leur coût a considérablement augmenté. «*La ville débourse plus de 600 MDH pour le secteur de la propreté et il est de ce fait tout à fait légitime d'avoir une contrepartie et des prestations de qualité. Ce que le délégataire de ce service n'a pas réussi à fournir*», précise le vice-maire. Et d'ajouter : «*Nous avons réalisé un audit qui nous a permis de constater que l'entreprise n'assume pas les engagements consignés dans le cahier des charges*». Les griefs portent aussi sur le retard dans la réalisation de certains investissements prévus dans le contrat de gestion déléguée. «*À plusieurs reprises, nous avons averti le management de cette entreprise sur le non-respect des engagements qui recon-*

naissait ceci par écrit», précise Haiker. En janvier dernier, l'entreprise aurait demandé la révision de son contrat la liant à la ville. Aussi plusieurs réunions ont été tenues entre les deux parties, mais sans qu'aucun accord ne soit trouvé. «*Pour rappel, l'entreprise se chargeait aussi de la collecte des gravats, mais elle semblait privilégier davantage cette dernière à celle de la collecte des déchets ménagers et ce, au regard des gains générés par cette première activité. C'est pour cela que cette activité lui a été*

Détérioration des services de collecte des déchets ménagers, investissements non réalisés.... Les reproches du conseil.

retirée», note le vice-maire. Cela étant, le bureau du conseil communal, a adressé, vendredi dernier, une lettre au wali lui demandant la tenue d'une session extraordinaire du conseil communal. Celle-ci se tiendra ce vendredi 15 septembre et sera consacrée à cette affaire. Si le conseil valide la décision du bureau, c'est la SDL Casa Prestations, qui gère les abattoirs de la ville, qui prendra en charge le secteur de la propreté, en attendant l'élaboration d'un nouveau cahier des charges du secteur et le lancement d'un appel d'offres pour sélectionner le prochain délégataire de ce service.

PAR **JALAL BAAZI**
j.baazi@leseco.ma